



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 54354

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les conséquences du désengagement de l'État dans le secteur du tourisme social. Si les dispositions du budget 2005 maintiennent la suppression de toute dotation pour de nouveaux programmes et la réduction considérable des crédits pour les projets de rénovation, les associations du tourisme social n'auront d'autre choix que de recourir à l'emprunt, ce qui se traduira par une hausse tarifaire de l'ordre de 10 % au détriment des familles les plus modestes. Plus grave encore, il est à craindre que certains équipements du tourisme associatif, faute de financement pour leur rénovation, soient contraints de fermer. Outre les conséquences en termes de pertes d'emploi et de diminution de l'activité économique locale, c'est directement l'offre de tourisme familial et social qui va diminuer dans des proportions importantes. Ce choix budgétaire est d'autant plus saugrenu qu'il s'inscrit dans une totale contradiction avec la volonté affichée du gouvernement de faire de l'accès aux vacances pour tous, une priorité. Aussi, elle lui demande de revenir sur cette proposition afin que les enfants et les familles ne soient pas les premières victimes de cette décision.

Texte de la réponse

Soucieux que l'action de l'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions, le ministre délégué au tourisme a évoqué ce sujet dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi des finances 2005. Ainsi, comme il l'avait indiqué le 3 novembre 2004 à l'Assemblée nationale, une solution a pu fort heureusement être trouvée en liaison avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour répondre à la question de l'honorable parlementaire, le ministre délégué au tourisme est en mesure de préciser que le programme de consolidation des hébergements de tourisme social a été abondé à l'occasion du vote par le Parlement du projet de loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de 2 millions d'euros en autorisations de programme et de 1 million d'euros en crédits de paiement, qui viendront s'ajouter au million d'euros de crédits de paiement qui figurait déjà dans le projet de loi des finances pour 2005. L'engagement de l'État est donc conforté pour l'année 2005, permettant ainsi, par ailleurs, de favoriser la recherche de financements complémentaires de nature à répondre aux nombreuses attentes du secteur du tourisme social.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54354

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10413

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1476